



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 22 Mai 2025 à 20h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le seize mai deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le seize mai deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250522-D2025-5-3-21bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

Publication : 20/06/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
16 mai 2025**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **40**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **9**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres absents : **9**

Objet : ACTe (Aide aux Commerçants des Territoires) « IVN Action commerce » : programme de modernisation des commerces en centre-bourg – Versement de subventions

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<i>* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)</i>	<i>*<u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	<i>N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir</i>	
<u>CONDE-EN-NORMANDIE</u>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Régis DELIQUAIRE		
<u>LA VILLETTE</u>					
M. Daniel BREARD	X				
<u>PERIGNY</u>					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaine MARIE		
<u>PONTECOULANT</u>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
M. Manuel MACHADO	X				
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
M. Jean TURMEL	X				
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT	X				
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Jean-Claude RUALT	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Annick ALLAIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<u>VALDALLIERE</u>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT				X	
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE					X
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	0	9	3	9
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	40				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	49				

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 14 décembre 2023, l'Intercom de la Vire au Noireau a délibéré (délibération n°D2023-12-7-31a) pour la mise en place du dispositif Acte (Aide aux Commerces des Territoires). Ce dispositif a pour objectif de conforter les centralités normandes, favoriser leur attractivité et la revitalisation des centres-bourg.

Par délibération n°D2025-1-1-10 du 27 février 2025, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a formalisé l'inscription du dispositif « IVN Action commerce : programme de modernisation des commerces en centre-bourg » dans le Contrat de Territoire Régional 2023-2027 ;

Par délibération n°25-03-76 la Commission Permanente de la Région Normandie réunie le 10 mars 2025 a approuvé le Contrat de Territoire Régional de l'Intercom de la Vire au Noireau ;

Par délibération n°D2024-4-3-14 du Conseil Communautaire du 11 avril 2024, l'Intercom de la Vire au Noireau a approuvé le règlement Intérieur du versement des subventions ;

Par ce dispositif « IVN Action commerce : programme de modernisation des commerces en centre-bourg » l'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à verser une subvention au profit des commerçants et artisans ayant réalisé des travaux et aménagements selon les critères suivants :

Coût des travaux (HT)	Montant de subvention total
inférieur à 1 000 € (<1 000 €)	Pas d'accompagnement
Entre 1 000 € et 10 000 €	30 % d'accompagnement
Entre 10 000 € et 20 000 €	30 % d'accompagnement jusqu'à 10 000 € + 20% du montant compris entre [10 000 € et 20 000 €]
Supérieur à 20 000 € (>20 000 €)	Pas d'accompagnement
Si travaux de rénovation énergétique	+ 10% de subvention sur le montant total de la subvention totale

Le montant de subvention totale est versé par l'Intercom de la Vire au Noireau, mais **20% du montant de l'aide accordée est financé par la commune sur laquelle le commerce est implanté** et 80 % par la Région Normandie.

Exemple :

Pour un projet de 15 000 € de dépenses éligibles : la subvention accordée sera de :

Coût des travaux (HT)	Montant de subvention	
Entre 10 000 € et 20 000 €	30 % d'accompagnement	10 000 € x 30 % = 3 000 €
	20 % pour le montant supérieur à 10 000 €	5 000 € x 20 % = 1 000 €
	TOTAL	4 000 €
Si travaux de rénovation énergétique	+ 10% de subvention sur le montant total de la subvention	4 000 € x 10% = 400 €
	MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION ACCORDEE	= 4 000 € + 400 € = 4 400 €
	Part communale (20%)	880 €
	Part de la Région Normandie (80%)	3 520 €

Dans le cadre de ce dispositif, des demandes de paiements ont été adressées à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la constitution de dossiers auprès du manager de commerce de l'Intercom de la Vire au Noireau. Les détails sont exposés dans la tableau ci-dessous :

N° de dossier	Adresse de l'opération	Nature de l'opération	Somme de la subvention	Part IVN / Commune	Part Région
Optic 2000	Vire - Vire Normandie	Menuiseries extérieures et extérieures, peinture, électricité, enseignes intérieures, maçonneries, marche PMR, mobilier	5 500 €	1 100 €	4 400 €
Pressing V2	Vire- Vire Normandie	Remplacement de matériel professionnel	5 500 €	1 100 €	4 400 €
Boulangerie Gervaise	Vire - Vire Normandie	Remplacement de matériel professionnel	5 500 €	1 100 €	4 400 €

N° de dossier	Adresse de l'opération	Nature de l'opération	Somme de la subvention	Part IVN / Commune	Part Région
Restaurant le saint Manvieu	Saint Manvieu Bocage - Noues de Sienne	Réfection de la cuisine (électricité, plomberie, isolation, mur et plafond)	5 000 €	1 100 €	4 400 €
Maison Jeannette	Vire-Vire Normandie	Peinture intérieure et extérieure Remplacement de l'enseigne et du store	3 193,50 €	638,70 €	2 554,80 €
Wonderful	Vire-Vire Normandie	Remplacement enseigne, peinture extérieure, remplacement vitrine, remplacement parquet, électricité, remplacement escalier	5 500 €	1 100 €	4 400 €
Beauté Intemporelle	Vire-Vire Normandie	Développement de l'activité achat de matériel professionnel	5 000 €	1 000 €	4 000 €
L'atelier des saveurs	Saint-Sever-Calvados Noues de Sienne	Remplacement de matériel professionnel, amélioration des conditions de travail	5 000 €	1 000 €	4 000 €

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables des commissions « Attractivité du Territoire » des 5 juin 2024, 4 décembre 2024 et du 5 février 2025, et du Bureau communautaire réuni le 30 avril 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Autoriser le versement des subventions susmentionnées, pour l'année 2024, pour un montant total de 40 193,50 €.
- Autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à réaliser une demande de subvention dans le cadre du dispositif « IVN Action commerce : programme de modernisation des commerces en centre-bourg » auprès de la Région Normandie, après la signature du Contrat de Territoire Régional 2023-2027 ;
- Autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat avec les communes de Campagnolles, Condé-en-Normandie, Noues de Sienne, Saint-Denis-de-Méré, Landelles-et-Coupigny, Souleuvre en Bocage, Terres de Druance, Valdallière et Vire Normandie ;
- Autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à percevoir la participation financière des communes concernées, sous convention, pour l'année 2024 :
 - Noues de Sienne pour un montant de 2 100€
 - Vire Normandie pour un montant de 6 038,70€

et à autoriser l'avance, par la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau, des subventions à verser aux commerçants, eu égard au fonctionnement du contrat de territoire régional ;

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau